

DEPARTEMENT MAINE ET LOIRE
CANTON CHOLET II
COMMUNE LYS-HAUT-LAYON
COMMUNE DÉLÉGUÉE LE VOIDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VVO22005

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

*Portant numérotage*

**Le Maire délégué de LE VOIDE – commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-28

VU l'arrêté de délégation n°2020 - 22 en date du 09/06/2020 ;

VU la délibération n°051-2021 du Conseil Municipal de LYS-HAUT-LAYON en date du 22 avril 2021 validant la dénomination de différentes voies et lieux-dits sur LE VOIDE ;

**CONSIDÉRANT** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter de ce jour, les propriétés ci-dessous désignées feront l'objet de la numérotation communale ci-après et ses propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée (création ou modification d'adresse) :

Commune déléguée	ANCIENNE ADRESSE			NOUVELLE ADRESSE				
	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Commune déléguée	Commune
LE VOIDE	379AY0058p (rez-de-chaussée – habitation)	21	rue du Lys	379AY0058p	435	rue du Lys	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	379AY0058p (1er étage – habitation)	21	rue du Lys	379AY0058p	437	rue du Lys	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	379AY0058p	21	rue du Lys	379AY0058p	447	rue du Lys	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	379AX0077 379AX0082	5184	rue du Lys	379AX0077 379AX0082	1 bis	chemin de la Bilangerie	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON

**Article 2 :** Le numérotage comporte pour chaque voie une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

**Article 3 :** La série des numéros d'une voie régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche, quel que soit le système de numérotation retenu.

**Article 4 :** La rue du Lys est numérotée selon un système de numérotation métrique : les numéros qui sont attribués aux diverses propriétés représentent la distance en mètres qui sépare le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Le chemin de la Bilangerie est numéroté selon un système de numérotation continue : les immeubles sont numérotés avec des numéros croissants depuis le début de la voie (2,4,6, etc. à droite ; 1, 3, 5, etc. à gauche).

**Article 5 :** Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de large portant le numéro de l'immeuble.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut sur la boîte à lettres.

**Article 6 :** Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

**Article 7 :** Les frais d'entretien, en dehors des cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires.

**Article 8 :** Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 9 :** Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**Article 10 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**Article 11 :** Le présent arrêté sera transmis au service du cadastre.

**Article 12 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° VVO21005 du 03/06/2021 pour la parcelle 379AY0058 (Rue du Lys).

**A LE VOIDE - Commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON**  
Le 14/02/2022  
Le Maire délégué,  
François PINEAU



Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : AY  
Feuille : 379 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/02/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

rue du Lys

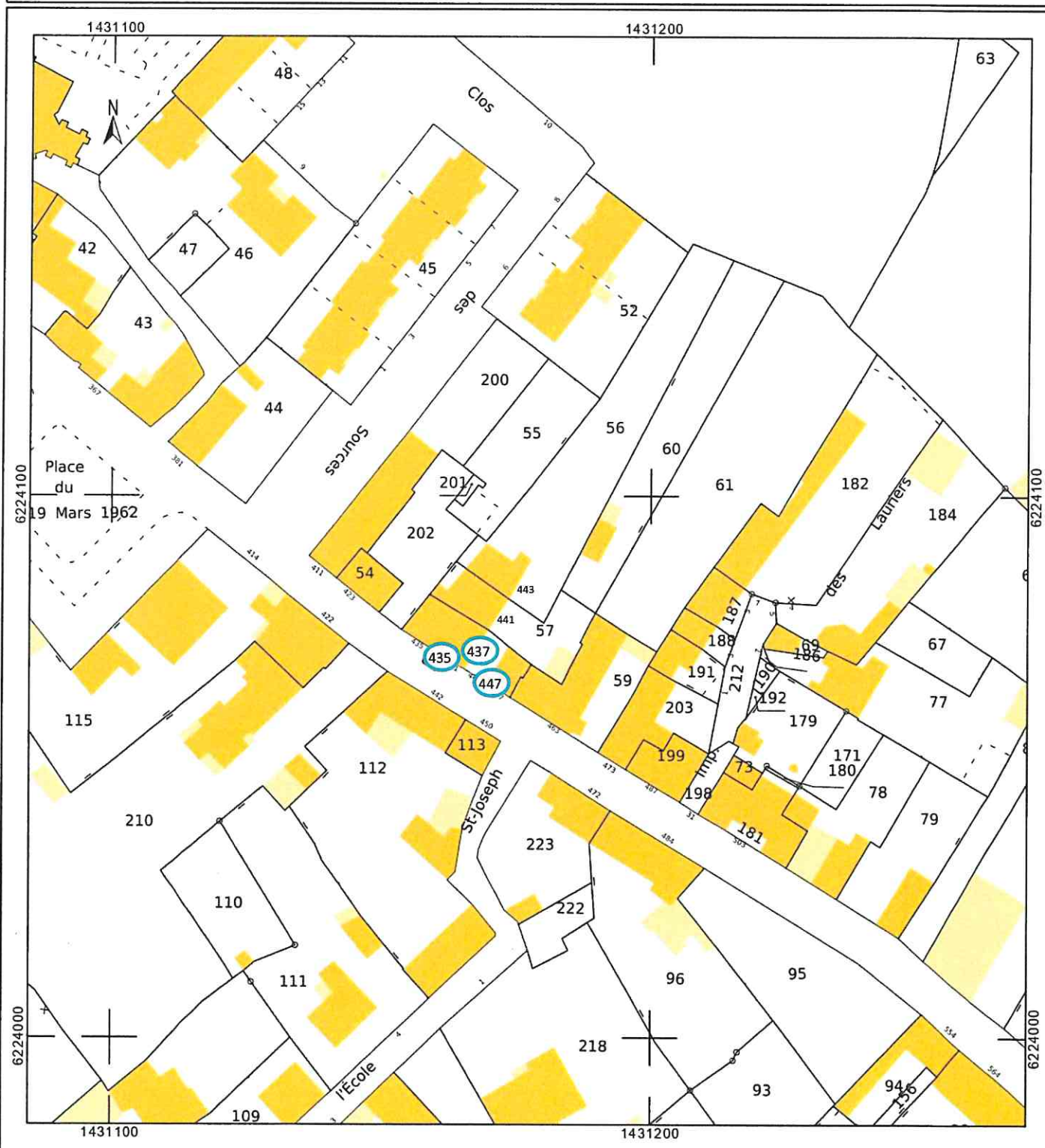
- numérotation métrique -

Début de la rue : point GPS  
Latitude 47.16495 ;  
Longitude -0.54968  
(Système géodésique WGS 84)

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Saumur  
49417  
49417 SAUMUR  
tél. 02.41.83.57.00 -fax  
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : B  
Feuille : 379 B 05

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 20/05/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Saumur  
49417  
49417 SAUMUR  
tél. 02.41.83.57.00 -fax  
sdif49.saumur@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Chemin de la Bilangerie

